

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

d'un compteur d'eau dans un délai de deux (2) semaines d'une demande écrite à cet effet par la Ville, le propriétaire ou l'occupant se verra imposer une pénalité de 50,00 \$ par jour, pour chaque jour d'infraction, en plus d'une facturation équivalente à la facturation d'un autre établissement de la même catégorie et qui est celui qui a consommé la plus grande quantité d'eau au cours de l'année du refus ou de la négligence ou de l'année antérieure si la lecture de l'année en cours n'est pas disponible.

4.9 TARIFICATION APPLICABLE POUR LE DÉCHARGEMENT DE NEIGE AU SITE DE RÉCUPÉRATION DES NEIGES USÉES, AUTRE QUE LA NEIGE PROVENANT D'UN CONTRAT DONNÉ PAR LA VILLE DE BEAUCEVILLE :

2025-2026

Camion 10 roues et moins	45,00 \$ par voyage
Camion 12 roues	50,00 \$ par voyage
Camion semi-remorque	55,00 \$ par voyage
Vignette pour accès au site (lorsqu'une barrière sera mise en place)	15,00 \$

4.10 RÉFECTION DE TROTTOIR À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE ET COUPE DE BORDURE

Prix coûtant, selon le temps homme et les matériaux utilisés.

CHAPITRE 5 SERVICE À LA COMMUNAUTÉ, SPORTS ET LOISIRS

5.1 COURS DE NATATION ET AUTRES COURS AQUATIQUES

- NOTES :**
- * Cours non taxables pour les 13 ans et moins au moment du début de la session du cours.
 - Aquaforme, bain libre, taxes en sus
 - Frais de 20\$ appliqués après la fin de la période d'inscription si places disponibles pour compléter le groupe

	2026		2027	
	MRC-BC	Non-Résidents	MRC-BC	Non-Résidents
<u>Cours de Natation</u>				
Cours Préscolaire	63,00 \$	101,00 \$	65,00\$	104,00\$
Nageur 1-2	70,00 \$	109,00 \$	72,00\$	112,00\$
Nageur 3 à 6	73,00 \$	116,00 \$	75,00\$	119,00\$
Jeunes sauveteurs	80,00 \$	130,00 \$	82,00\$	134,00\$
Cours Privés (tarif/heure)	69,00 \$	69,00 \$	71,00\$	71,00\$
Etoile de bronze	118,00\$	166,00\$	122,00\$	171,00\$
<u>Aqua-Forme</u>				
1 fois/semaine	73,93 \$	119,15 \$	76,54\$	122,64\$
2 fois/semaine	147,86 \$	238,31 \$	153,08\$	245,27\$
3 fois/semaine	221,79 \$	357,47 \$	229,62\$	367,90\$
<u>Bain-Libre / Entraînement libre</u>				
Enfants 4 ans et -	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

--	--



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

Étudiants	2,61 \$	2,61 \$	2,61 \$	2,61 \$
Adultes	3,48 \$	3,48 \$	3,48 \$	3,48 \$
Aînés	3,48 \$	3,48 \$	3,48 \$	3,48 \$
Famille	6,96 \$	6,96 \$	6,96 \$	6,96 \$
Location privée				
	2026		2027	
Groupe scolaire ou OSBL avec leur sauveteur pour activité dirigée (max. 30 personnes)	43,00 \$/heure		45,00\$/heure	
Groupe privé avec leur sauveteur pour activité dirigée (max. 30 personnes)	62,00 \$/heure		64\$/heure	
1 sauveteur + 1 fourni par locataire (max. 60 personnes)	69,00 \$/heure		71\$/heure	
2 sauveteurs (activité libre max. 60 personnes)	97,00 \$/heure		99\$/heure	
3 sauveteurs (activité libre max. 100 personnes)	125,00\$/heure		129\$/heure	
Médaille de bronze	232,00 \$		240,00\$	
Croix de bronze	185,00 \$		191,00\$	
Croix et médaille de bronze combiné	360,00 \$		370,00\$	
1ers soins général	129,00 \$		133,00\$	
Sauveteur national - piscine	428,00 \$		440,00\$	
Moniteur en natation	375,00 \$		386,00\$	
Moniteur en sauvetage	375,00 \$		386,00\$	
Moniteur natation et sauvetage combiné	465,00 \$		480,00\$	
Requalification moniteur en sauvetage	103,00 \$		106,00\$	
Requalification moniteur en natation	103,00 \$		106,00\$	
Requalification moniteur en sauvetage et natation	185,00 \$		190,00\$	
Requalification sauveteur	103,00 \$		106,00\$	

5.2 CAMP DE JOUR

5.2.1 Tarifs

Été 2026	PRÉ-INSCRIPTION RÉSIDENT	INSCRIPTION RÉSIDENT	INSCRIPTION NON-RÉSIDENT
Par semaine	62,00 \$	74,00 \$	148,00 \$
Service de surveillance par semaine (matin et soir)	34,00 \$	40,00 \$	72,00 \$

5.2.2 Dates limites, périodes d'inscription et priorité inscription.

La pré-inscription est du 1^{er} au 30 avril (jusqu'à 23h59 en ligne).

- La pré-inscription est offerte aux résidents et aux municipalités ayant entente avec la Ville de Beauceville.

La période d'inscription est du 1^{er} au 7 mai (jusqu'à 23h59 en ligne).

- La période d'inscription est offerte aux résidents et aux municipalités ayant entente avec la Ville de Beauceville.





PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

À partir du 8 mai, l'inscription des non-résidents et des inscriptions tardives sont sujettes à l'approbation de la direction des loisirs et la disponibilité des places n'est pas garantie.

5.3 LOCATION DE TERRAIN SPORTIF (AUTRE QUE L'ARÉNA)

NOTE : Les 17 ans et moins sans association sportive bénéficient d'une réduction de 50%.		
	Résident	Non-résident
Baseball		
Cité sportive – ligue pour la saison	500,00 \$	1 000,00 \$
Cité sportive - tournoi (par jour)	250,00 \$	500,00 \$
Cité sportive – location privée/heure	50,00 \$	100,00 \$
OSBL pour les mineurs	Gratuit	50,00 \$/partie
Dek hockey		
Ligue pour la saison	250,00 \$	500,00 \$
OSBL pour les mineurs à la fois ou pour ligue	Gratuit	
Tournoi par jour	125,00 \$	
Location privé/heure	25,00\$	50,00 \$
Patinoires extérieures		
Activités libres	Gratuit	
Volleyball		
Ligue pour la saison	75,00 \$	
OSBL pour les mineurs	Gratuit	
Tournoi (par jour)	50,00 \$	
Terrain de tennis		
Activités libres	Gratuit	
Tournois (par jour)	50,00 \$	
Cours privés	Gratuit	
Badminton et pickleball libre école Léry		
Location individuelle	16,00 \$/terrain	

5.4 TARIFICATION ARÉNA – SEPTEMBRE 2025 à AOÛT 2027

Les tarifs sont indiqués pour 50 minutes de location (temps jeu) + 10 minutes (travail de resurfaçage) à l'heure.

Catégorie	2025-2026			2026-2027		
	Sept-mai	Juin juillet 2026	Août 2026	Sept-mai	Juin juillet 2027	Août 2027
Ajustements	Tarif rég	+30%	+15%	Tarif rég	+30%	+15%
Hockey adulte Partie, tournoi et ligue	179,83 \$	233,77\$	206,80\$	185,22\$	240,78\$	213,00\$
Hockey mineur privé Tournoi privé pour les mineurs	120,49 \$	156,64\$	138,56\$	124,10\$	161,33\$	142,72\$

--	--



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

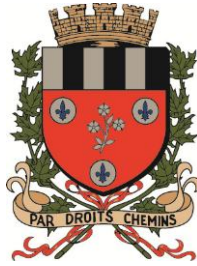
RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

Hockey mineur extérieure OSBL et programmes scolaires non-résident	113,64 \$	147,73\$	130,69\$	117,05\$	152,17\$	134,61\$
Location familiale non-résident	113,64 \$	147,73\$	130,69\$	117,05\$	152,17\$	134,61\$
Hockey mineur local OSBL et programmes scolaires pour les mineurs	81,17\$	105,52\$	93,35\$	83,60\$	108,68\$	96,14\$
Camp et école privé (patin et camp de hockey)	81,17 \$	105,52\$	93,35\$	83,60\$	108,68\$	96,14\$
Location familiale résident Beauceville	81,17 \$	105,52\$	93,35\$	83,60\$	108,68\$	96,14\$
ESV- programme patin CSSBE	70,00\$	91,00\$	80,50\$	72,10\$	93,73\$	82,92\$
CPA Beauceville et Coaching privé avec entraîneur reconnu (maximum 3 pers.)	61,22 \$	79,59\$	70,40\$	63,05\$	81,97\$	72,51\$

5.5 FRAIS D'ANNULATION ARÉNA 2026

NOTE : Les frais d'annulation indiqués aux contrats établis avant le 1^{er} janvier 2026 demeureront tels que signés.		
Saison régulière, programmes mineurs et scolaires*		
Ne se présente pas, aucun préavis	100%	de la valeur du contrat
Moins de 24 heures de préavis	50%	de la valeur du contrat
Plus de 24 hres de préavis	0%	de la valeur du contrat
* Non applicable aux ligues adultes		
Saison estivale - écoles et camps**		
aucun préavis	100%	de la valeur du contrat
1 jour de préavis	95%	de la valeur du contrat
2 jours de préavis	90%	de la valeur du contrat
3 jours de préavis	85%	de la valeur du contrat
4 jours de préavis	80%	de la valeur du contrat
5 jours de préavis	75%	de la valeur du contrat
6 jours de préavis	70%	de la valeur du contrat
7 jours de préavis	65%	de la valeur du contrat
8 à 14 jours de préavis	40%	de la valeur du contrat
15 à 21 jours de préavis	25%	de la valeur du contrat
22 à 30 jours de préavis	15%	de la valeur du contrat
31 jours et plus de préavis	0%	de la valeur du contrat
** Dépôt de 50% à la confirmation du calendrier estival et signature du contrat.		
Saison estivale - locations individuelles***		
Ne se présente pas et n'a pas envoyé de préavis	100%	de la valeur du contrat
Moins de 24 heures de préavis	75%	de la valeur du contrat
24 à 48 hres de préavis	50%	de la valeur du contrat
48 à 72 hres de préavis	25%	de la valeur du contrat
Plus de 72 hres de préavis	0%	de la valeur du contrat

--	--



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

*** Payable au moment de la réservation et signature du contrat.

5.6 LOCATION DE L'ÎLE RONDE

TARIFICATION 2026	
Exclusivité	500,00 \$
Sécurité routière traverse (50\$/heure/signaleur)	50\$/heure/signaleur
Autorisation d'installation d'un chapiteau	250,00 \$
Utilisation de l'électricité (privé sans spectacle)	60,00 \$
Utilisation de l'électricité (avec spectacle)	200,00 \$
Autos sur le site	300,00 \$
Nettoyage du site – frais fixe	100,00 \$
Nettoyage du site – taux horaire (\$/h)	50,00 \$

5.7 BIBLIOTHÈQUE

TARIFICATION 2026		
* les taxes sont incluses dans le prix		
	<u>Résidents</u>	<u>Non-Résidents</u>
Nouvelle carte	gratuit	100\$ / année
Carte perdue	2,00 \$	2,00 \$
Retard	aucun	aucun
Location volume	aucun	aucun

5.8 LOCATION DE SALLES

Type de locataire	Coût 2026	Coût 2027	Notes
OSBL local	Gratuit	Gratuit	Pour les réunions de travail, c.a. et a.g.a.
OSBL local	65,23 \$	69.58\$	Pour des fêtes privées, frais d'entretien ménager
OSBL externe	Gratuit	Gratuit	Si l'activité est offerte gratuitement et ouverte à tous
OSBL externe	20,87 \$/heure	22.61\$/heure	Si activité restreinte ou avec frais
Organismes publics et parapublics	Gratuit	Gratuit	Pour réunions, c.a. et a.g.a.
Personne ou entreprise privée	Gratuit	Gratuit	Si l'activité est offerte gratuitement et ouverte à tous
Salle Armand-Berberi	226.14 \$/jour	234.83\$/heure	Fêtes privées
Salle Armand-Berberi, Mirage et Fondation	26,09 \$/heure	30.44\$/heure	Réunion
Salle Armand-Berberi, Mirage et Fondation	20,87 \$/heure	22.61\$/heure	Programme sportif
Salle Desjardins (bibliothèque)	Gratuit	Gratuit	Selon heures d'ouverture de la bibliothèque

--	--



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE
RÈGLEMENT 2025-553

RÈGLEMENT 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

- La salle Mirage est disponible selon les activités sur la glace et en priorité réservé aux organisations utilisant la glace.
- La salle Mirage est non disponible pour les fêtes privées.
- Le permis d'alcool de l'aréna est en vigueur dans la salle Mirage et il est donc interdit d'apporter des boissons alcoolisées provenant de l'extérieur du bâtiment.

CHAPITRE 6 SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Liste des frais applicables	Tarif	Note
Autopompe en opération	700,00\$/h	1,5 heure minimum
Autopompe citerne en opération	700,00\$/h	1,5 heure minimum
Autopompe en prévention	150,00\$/h	1,5 heure minimum
Autopompe citerne en prévention	150,00\$/h	1,5 heure minimum
Véhicule d'équipement	75,00\$/h	1,5 heure minimum
Camionnette	75,00\$/h	1,5 heure minimum
VTT	75,00\$/h	1,5 heure minimum
Lavage d'habit de combat	75,00\$/un	
Remplissage de cylindre d'air (2216)	9,00\$/un	
Remplissage de cylindre d'air (4500)	11,00\$/un	
Inspection de cylindre d'air	23,00\$/un	
Remplacement de pièces	Selon la consommation réelle, au prix coûtant	
Temps homme	Coût réel selon la convention collective ou le contrat de travail	
Frais d'administration	10,00 % additionnel à la facturation totale	
Carburant	Selon la consommation réelle, au prix coûtant	
Mousse pour extinction	Selon la consommation réelle, au prix coûtant	
Fournitures pour le contrôle des déversements	Selon la consommation réelle, au prix coûtant	
Équipe de sauvetage technique pour les municipalités qui n'ont pas d'entente signée	Coût pour l'appel 26 000,00\$	

Note : Ce tarif ne s'applique pas lorsqu'une entente a été signée avec d'autres municipalité.

CHAPITRE 7 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, à l'exception des tarifications contenant une date d'entrée en vigueur spécifique et indiquées dans les annexes pertinentes et qui entreront à la date spécifiée.

Adopté au cours de la séance du 17 décembre 2025.

Patrick MATHIEU, Maire

Sandra BERNARD, greffière

